UTILISATION DES FOURS BANAUX DE BRENS

Les four banaux font partie du patrimoine de notre commune. La municipalité souhaite qu'ils puissent être utilisés par les habitants et les associations de Brens pour partager des moments conviviaux. Pour que chacun puisse en profiter dans de bonnes conditions et en toute sécurité, nous vous demandons simplement de respecter ces quelques précautions.

Réservation et responsabilité

L'utilisation du four est gratuite, sur réservation préalable auprès de la mairie (accueil@brens01300.fr).

Pour chaque utilisation, une personne majeure devra être désignée comme responsable. Elle devra pouvoir fournir à la mairie une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Elle veillera au bon déroulement de l'utilisation du four et notamment à ce qu'une surveillance soit assurée pendant toute la durée de la chauffe. Le bois, les denrées et autres consommables nécessaires sont à la charge des utilisateurs.

Pour profiter du four en toute sécurité

Le four fonctionne avec du bois sec, propre et non traité. Aucun produit inflammable ou accélérateur de combustion (essence, alcool…) ne doit être utilisé pour l'allumage.

Pendant toute la durée de la chauffe, un moyen d'extinction adapté et immédiatement accessible devra être prévu à proximité du four : extincteur et/ou réserve d'eau suffisante.

En cas de vent important, de sécheresse, d'interdiction préfectorale de l'usage du feu ou de toute autre situation susceptible de présenter un risque, l'utilisation du four pourra être reportée.

Avant de partir

Avant de quitter les lieux, chacun veillera à ce que le four et ses abords ne présentent aucun risque lié au feu ou aux braises.

Les cendres encore chaudes doivent rester dans le four et ne doivent en aucun cas être déposées dans une poubelle ou évacuées par les utilisateurs. Les employés communaux se chargeront de leur évacuation une fois les cendres complètement refroidies.

Merci également de laisser le four et ses abords propres, de ranger le matériel communal utilisé et de récupérer vos déchets.

Toute anomalie ou dégradation constatée devra simplement être signalée à la mairie.

Et surtout pour le confort de tous…

Ce four est un lieu de partage qui appartient à notre patrimoine communal. Ces quelques règles ont avant tout pour objectif de permettre à chacun d'en profiter simplement, en toute sécurité et dans le respect des lieux et des autres utilisateurs.

Le four banal est aussi un lieu de convivialité et de rencontre. Chacun veillera simplement à respecter la tranquillité du voisinage, notamment en limitant les nuisances sonores, particulièrement en soirée. Merci également de veiller à laisser les accès et les abords du four libres et à adopter, comme toujours, les quelques règles de savoir-vivre qui permettent à chacun de profiter agréablement du lieu.

Nom et prénom du responsable :

Date d'utilisation : **Téléphone :**

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de ces quelques règles et m'engage à les respecter.

☐ Je certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile qui me couvre en cas de dommage.

Signature :